

Séance du :

18/02/2022

Date de la convocation :

10/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022_13	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 18 février à 14h00,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore – GAYMARD Marie-José et TROIN François**Secrétaire de séance :** GAYMARD Marie-José**Objet : CREATION d'un REFECTOIRE pour L'ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE.
Demande d'un fonds de concours auprès de la Dracénie Provence Verdon
Agglomération**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient urgent de créer une extension de l'école, afin d'aménager un réfectoire, pour que les enfants puissent déjeuner dans un local aux normes hygiéniques en vigueur. Ainsi le local actuellement utilisé pourra servir aussi aux activités manuelles scolaires.

Il propose de créer un réfectoire dans la cour arrière de l'école et dépose à cet effet, un devis estimatif s'élevant à **170 325 € H.T.** (travaux+ honoraires et études).

Il informe l'assemblée que les demandes d'aide financière réalisées auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 et de la Région PACA dans le Cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire 2021 ont été acceptées.

Il propose à l'assemblée de solliciter, maintenant l'aide financière de la DPVA, afin de compléter le financement de ce projet . Il propose le plan de financement suivant:

DETR 2021	50 %	85 162,50 € H.T	85 162,50 € T.T.C
Région PACA	20 %	34 065,00 € H.T	34 065,00 € T.T.C
FdC DPVA	10 %	17 032,50 € H.T	17 032,50 € T.T.C
Autofinancement	20 %	34 065,50 € H.T	68 130,00 € T.T.C
TOTAL	100 %	170 325,00 € H.T	204 390,00€ T.T.C

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide de :**

- **ACCEPTER** le plan de financement proposé.
- **SOLLICITER** l'aide de financière de Dracénie Provence Verdon Agglomération à hauteur de 10 %, soit une aide de 17 032,50 €

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 10 MARS 2022
et publication le: 10 MARS 2022

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

